



Compte rendu Commission Enfance et Vie scolaire

Lundi 1^{er} juin 2026 / 18 h 30 – 20 h 10 / Mairie de JUMIÈGES

Étaient présents :

M. DELALANDRE Julien, Maire ; Mmes ROUQUETTE Sylvie, LAGUERRE Farah, Adjointes au Maire ; Mmes FÉRET Charlène, ROSSIGNOL Emma, PAIN Amélie, Conseillères municipales, Mmes ZOUAOUA Pascale, DELAUNAY Sandrine, LADIRÉ Justine, VENON Yvonne, M. BRETEY Denis, membres extérieurs.

Était absente et excusée :

Mme DUPERRON Maryline, conseillère municipale.

Était absent :

M. BIDAUX Michaël, Adjoint au Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la commission

Tour de table.

Présentation de la commission par M. le Maire :

- Commission se compose de membres tous âges et de tous horizons avec la même motivation : œuvrer pour le bien des enfants.
- Objectifs de la commission :
 - Réfléchir, échanger, préparer les points qui devront être validés lors des réunions du conseil municipal, dans le respect de tous avec :
 - Équité et respect des échanges
 - Organisation des idées
 - Confidentialité des échanges notamment parce que rien n'est acté lors de ces réunions (uniquement lors des CM)
 - Agir pour l'intérêt général et non personnel.
- Convocation : minimum une semaine avant la réunion, mais en général plutôt 15 jours. Possibilité d'inviter des personnes non membres si apport éléments complémentaires.
- Compte rendu publié sous 15 jours et envoyé à chaque membre de la commission. Les CR sont anonymisés car rendus publics.
- Élection du vice-président
 - 1 candidate : Mme ROUQUETTE Sylvie.
 - Élue à l'unanimité.

Mme ROUQUETTE remercie les membres de la commission pour la confiance qui lui est accordée.

- La commune est propriétaire des locaux mais ne peut en aucun cas intervenir sur l'enseignement. Les échanges étant fluides avec les enseignants, il est possible de proposer mais non d'imposer.

2. Règlement Cantine (PJ)

Mme ROUQUETTE précise :

- Le règlement est revu tous les ans (tout comme celui de l'ALEJJ).

Ce règlement est le fruit de nombreux échanges, avis et remarques recueillis depuis des années.

La commune a fait le choix de prendre un prestataire (API) afin de bénéficier d'une plateforme d'achat (coût réduit) et de ne pas avoir à gérer le remplacement du cuisinier ni tous les contrôles sanitaires. Le pain est acheté à l'épicerie de Jumièges. Les menus sont élaborés par une diététicienne puis revus lors des réunions de la Commission Cantine (avec notamment les parents d'élèves élus). Ils sont cuisinés sur place.

Le cuisinier (API) et l'aide-cuisinier (Agent communal) sont très à l'écoute. Ils s'adaptent aux goûts des enfants et il leur tient à cœur de leur faire plaisir, notamment avec des gâteaux maison. Le couple est force de proposition, mais reste peu à l'aise en matière de menus végétariens.

La cantine dispose de deux espaces : maternelle, avec mobilier adapté (petites tables et chaises) et élémentaire

Le temps du repas s'articule en 2 services :

- Premier service à 11 h 30 : maternelle + les 2 petites classes de l'élémentaire.
- Deuxième service à 12 h 20 : les 2 autres classes de l'élémentaire

Les enfants de maternelle sont accompagnés de leurs 2 ATSEM + 1 autre personne, ceux d'élémentaire sont surveillés par 2 animatrices + l'aide cuisinière.

Après le repas, les enfants retournent dans la cour de récréation et sont surveillés par le même personnel qu'à la cantine jusqu'à 13 h 05 (relais des enseignantes).

Le personnel (dont 2 BAFA et 1 éducatrice) est formé aux premiers secours.

Tous les membres de la commission peuvent, s'ils le souhaitent, manger à la cantine. Il convient de nous prévenir au minimum 1 semaine avant.

Questions :

- Comment a été fait le choix du prestataire ?
 - o Appel d'offre. 1 seul a répondu.
- Pourquoi a-t-on fait le choix d'un prestataire (plus onéreux qu'en direct) ?
 - o Pas d'absence à gérer

- Dégage des responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité.
- Quel est le retour des parents ?
 - Avis parasités par les enfants, la cantine étant « par convenance » pas bonne.
 - Les parents élus sont invités à venir manger pour se rendre compte. Ceux de maternelle y viennent régulièrement et sont satisfaits.
- Peut-être créer un questionnaire de satisfaction ?
 - Oui, il sera mis en ligne sur le portail
- La cantine, c'est l'apprentissage du goût, comment est-ce géré ?
 - Malheureusement, il faut aller vite et le personnel n'a que peu de temps pour discuter avec les enfants
- Les enfants peuvent-ils avoir du rab ?
 - Oui, quand c'est possible.
- Peut-on instaurer un système de couleur pour la gestion du bruit ?
 - Ce système existe déjà mais trop sensible, il est inefficace. Des études ont été menées pour isolation acoustique mais les baies vitrées et la hauteur de plafond la rendent impossible.
- Les exclusions sont-elles fréquentes ?
 - À ce jour, une seule exclusion de 2 jours. Il s'agit d'un cas de force majeure pour violences et après de nombreux avertissements puis rendez-vous avec les parents. Les repas ne sont pas facturés.
- Pourrait-on obtenir des animations de la CAF ou mobiliser des bénévoles ?
Mettre en place des lectures ?
 - Manque de temps et les horaires ne peuvent être modifiés en raison du ramassage scolaire et des préconisations académiques (sieste peu après le repas...)
- Comment sont placés les enfants dans la cantine ?
 - Placement libre sauf pour les maternelles ou incivilités.
- Pour limiter le bruit, pourquoi ne pas instaurer des délégués de table ?
 - Idée à étudier.
- Pourquoi ne pas travailler les règles de vie en classe ?
 - À voir avec les enseignants lors de l'instauration des règles de vie en classe, mais la pause méridienne n'est pas un temps scolaire.

3. Règlement Cantine intergénérationnelle (PJ)

Après un échec à sa création en 2023, la cantine générationnelle a été repensée à la demande du conseil d'école.

La cantine intergénérationnelle est ouverte à tous les grands-parents d'enfants scolarisés à Jumièges ainsi qu'aux personnes âgées.

Les enfants ont un grand besoin de parler et d'être écoutés. La présence d'un adulte à une table devrait permettre de temporiser, discuter du menu, inciter à goûter...

4. Règlement ALEJJ (en PJ)

Concerne le périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions se font sur le même portail que pour la cantine.

Un rendez-vous avec la CAF a eu lieu concernant les tarifs actuels . Ils sont calculés d'après les déclarations de revenus alors que la loi impose, depuis 2025, le calcul d'après le quotient familial CAF. S'ajoute une notion de taux d'effort qui bouleversera les tranches, certains seront avantagés d'autres non.

Le travail étant énorme, le règlement avec les nouveaux tarifs ne sera modifié qu'en janvier 2027.

Questions :

- Les parents sont-ils satisfaits ?
 - Le questionnaire proposé il y a quelques mois, indique que oui même si beaucoup regrettent le manque de sorties et de jeux à l'extérieur. Des efforts sont faits mais la marge de progression demeure.
- Pourquoi ne pas interdire toutes les friandises ?
 - C'est une question de vocabulaire, les bonbons ne sont pas acceptés mais les en-cas le sont pour les enfants arrivant à 7 h sans avoir pris le petit déjeuner.
- La non-réservation via le site ne devrait-il pas être facturée ?
 - Vérification faite après la réunion, le tarif est alors doublé.
- Peut-on envisager une inscription à la demi-journée et non à la journée entière, lors des vacances scolaires ?
 - Difficile de revenir sur une décision prise 2 ans auparavant, L'inscription à la demi-journée rend la gestion du personnel difficile et brise la dynamique de groupe (l'équipe d'encadrement n' y est pas favorable.)

5. Informations diverses

Après consultation, le lundi à 18 h30 convient à toutes et tous pour les prochaines réunions.

La séance est levée à 20 h10.